

METALLURGIE : NEGOCIATIONS SUR LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Temps de Travail : Projet UIMM ou Projet CGT ?

Les négociations des droits des salariés de la Branche sont ouvertes depuis plus de 18 mois avec le patronat de la Métallurgie (UIMM), et portent en ce moment notamment sur le temps de travail. Deux projets sont sur la table :

LA PROJET UIMM, c'est le paiement au poste, plus d'heures supplémentaires... Regardons la trajectoire d'un employé avec ces revendications.

Néo, salarié chez un sous-traitant aéronautique, occupe un poste de monteur sur une chaîne d'assemblage. Son DUT Métrologie contrôle qualité n'est pas pris en compte par son employeur, **c'est son poste qui détermine sa position et son salaire.**

L'entreprise de Néo enregistre une forte hausse d'activité, les ventes de Rafale repartent, les donneurs d'ordres font pression sur les cadences. Le manager de Néo, M. Anderson, fait donc faire **beaucoup d'heures supplémentaires**. Néo fait **1h de plus par jour**. Anderson lui propose aussi de venir travailler le samedi matin au volontariat, parfois pour éviter des retards. Néo accepte, depuis quelques mois son chef lui fait miroiter le poste de contrôleur qualité pour qu'il évolue.

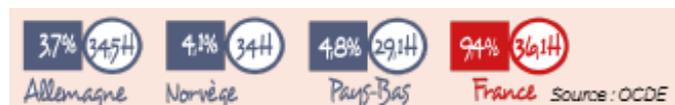
Cela ne suffit pas, cette fois, c'est toute l'équipe qui se retrouve contrainte de venir travailler le samedi pour tenir les jalons. Néo et ses collègues se retrouvent à faire **des journées de presque 10h**.

En 1 an, il a fait 480 heures supplémentaires, mais le résultat est catastrophique. Avec un rythme aussi soutenu, Néo a **développé des TMS** (troubles musculo-squelettiques) et un mal de dos chronique. Son évolution vers le poste de contrôleur qualité s'est envolée, il n'est plus apte à son poste.

Pour accroître encore encore la « compétitivité », l'entreprise où il travaille ne dispose pas de poste de reclassement, **Néo est jugé inapte à tous postes**, l'entreprise le licencie au bout de quelques semaines. Son départ ne sera pas remplacé, ses collègues absorberont la charge de travail supplémentaire...

LE PROJET DE LA CGT, progrès social et économique:

Réduction du temps de travail à 32h. En Europe, les études démontrent que la réduction du temps de travail est bonne pour l'emploi et dynamise l'économie. Elle contribue à un chômage faible dans plusieurs pays européens.



Taux de chômage et temps de travail moyen

Un contingent d'heures supplémentaires de maximum 107h par an et par salarié. Le recours aux heures supplémentaires doit être contrôlé et limité. Aujourd'hui, beaucoup trop d'entreprises en usent et abusent alors que la France compte 6 millions de privés d'emplois. De plus le corps humain n'est pas une machine, les muscles et le cerveau ont besoin de temps de repos suffisant.

Un forfait à 200 jours. Réduire le temps de travail des salariés au forfait jours, notamment les ingénieurs et cadres, c'est diminuer ce forfait à 200 jours par an.

Réduire le temps de travail est une nécessité, mais cela ne doit pas augmenter le rythme de travail. La CGT propose qu'une **évaluation collective de l'organisation et de la charge de travail** soit effectuée notamment pour les salariés au forfait-jours. Le mot équipe prendrait enfin tout son sens.

Départ à la retraite pleine et entière à 60 ans avec une prise en compte de la pénibilité pour des départs anticipés. Après des années de travail, quoi de plus normal que de laisser la place aux jeunes afin de bénéficier d'un repos bien mérité.

Ces mesures permettraient d'améliorer les conditions de travail, de faire baisser le chômage, de partir à la retraite plus tôt... **Elles sont parfaitement réalisables sans mettre en péril la santé des entreprises.**

Votre intervention dans ces négociations est plus que jamais nécessaire. Il en va des droits de 1,4 millions de salariés. De plus les droits et accords Thales sont basés sur nos conventions collectives. Nos droits Thales suivront la même direction que ceux de la métallurgie.

THALES : LA CGT SIGNE GROUPE SUR LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Les syndicats CGT de Thales ont été majoritairement favorables à la signature de ce 3^{ème} accord Groupe sur la Qualité de Vie au Travail (QVT). Dans le respect de son processus démocratique a donc décidé de le signer. Plusieurs propositions CGT, innovantes et alternatives, ont été au moins partiellement retenues dans cet accord.

- **Les Groupe d'expression libre des salariés et démocratie** : L'une des principales avancées de cet accord sera certainement la mise en place concrète des groupes d'expression libre des salariés. Tous les sujets liés à votre qualité de vie au travail pourront être abordés lors de ces réunions, sans lien hiérarchique sans tabous. Cela sera notamment l'occasion de discuter collectivement de la charge, de l'organisation et du temps de travail afin de définir les actions à mettre en œuvre. Si des questions, des problématiques ou des demandes, formulées lors de ces réunions, attendent une réponse, elles seront transmises à la hiérarchie qui aura deux mois pour répondre. Les représentants du personnel seront informés des questions et réponses apportées par la direction.
- **Une ébauche de droit d'alerte, de refus et d'alternatives** : Pour que vous puissiez être professionnellement engagé et socialement responsable, la CGT a été la seule organisation syndicale à porter les bases de ce droit de contester les choix qui vous sont imposés, s'ils ne sont pas conforme à vos valeurs.
- **Des avancés sur les principes mais quasi pas de droit concrets** : La CGT a porté de nombreuses propositions pour que les principes énoncés dans cet accord puissent s'appliquer de façon concrète sur de nombreux sujets : **organisation, charge et temps de travail, aménagement des locaux et postes de travail, droit à la déconnexion, prévention des risques-psycho-sociaux ou encore lutte contre le sexisme et les harcèlements sexuels.**

SE SYNDIQUER, ÇA SERT A QUOI ?

Ne plus être seul en cas de difficulté face à l'employeur ou aux équipes mais pouvoir en débattre et agir ensemble, avec la CGT.

Retrouver collectivement une liberté d'expression que l'on nous refuse souvent individuellement.

Se donner les moyens **d'agir ensemble sur notre quotidien**, sur notre travail, notre entreprise.

Construire ensemble des propositions au service du progrès social et environnemental.

Faire vivre la solidarité. La CGT est présente partout en France, dans toutes les catégories professionnelles (ouvriers, employés, techniciens, cadres...)

Se syndiquer à la CGT c'est promouvoir un collectif intellectuel au plus proche des salariés pour élaborer des repères revendicatifs

Vos interventions seront nécessaires pour que cet accord QVT se concrétise. Si vous souhaitez plus d'informations sur cet accord vous pouvez consulter notre site internet (cgthales.fr) ou tout simplement nous contacter directement.

Actualité TCS Brive

MALUS SUR LES RETRAITES COMPLEMENTAIRES ET CET DE FIN DE CARRIERE :

L'accord sur les retraites complémentaires, signé le 20 octobre 2015 par la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC prévoit que les salariés, nés à partir de 1957 qui prendront leur retraite à compter de 2019, subiront un malus de 10% pendant 3 ans sur leurs retraites complémentaires. Ce qui revient à augmenter l'âge de la retraite. **La CGT, qui n'a pas signé cet accord de 2015, a fait en sorte que ce malus soit compensé pour les salariés de Thales, dans l'accord sur le CET Groupe** (signé par la CGT, la CFE-CGC et la CFTC). En effet, si vous placez des jours sur le CET fin de carrière vous bénéficiez, au moment de l'utiliser, d'un complément à votre indemnité de départ en retraite. Alors n'hésitez pas, placez au moins un jour sur votre CET fin de carrière.

Si vous avez des questions sur différents sujets, si vous avez des propositions à formuler ou si vous voulez participer et construire avec nous vos revendications, n'hésitez pas à nous contacter. Et pourquoi pas aller encore plus loin et vous syndiquer pour avoir une présence CGT à TCS Brive ?

Contacts CGT

UL CGT Brive : 05 55 74 28 36

Métallurgie Corrèze : cgt.gauget@orange.fr

CGT Thales : cgt@thalesgroup.com

Sites web CGT

CGT Thales : <http://cgthales.fr>

Vos droits: <http://www.thadis.com>

Imagerie d'avenir : <http://imageriedavenir.fr/>